



Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire



Bulletin technique n°1

Mai 2013

EDITO

Dans ce numéro

- 🍃 Pourquoi ce projet ?
- 🍃 Quels sont nos objectifs ?
- 🍃 Un projet en trois phases
- 🍃 Les résultats attendus
- 🍃 Zoom technique sur... la cartographie

Nos prochaines rencontres

Nous contacter

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'Etat encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes forestières de territoire (CFT).

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon possèdent une grande diversité environnementale. Elles se caractérisent par une faune, une flore, une géologie et des paysages remarquables. De la Méditerranée aux massifs montagneux, elles offrent à leurs habitants et leurs visiteurs, une palette de milieux naturels qui contribue à leurs identités.

Au sein de ces paysages, les CFT couvrent 49 % du territoire interrégional, permettant la mise en oeuvre de stratégies forestières territoriales efficaces.

En tant qu'animateurs des réseaux régionaux des CFT, les Communes forestières des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon s'associent pour la mise en œuvre d'un projet commun sur 18 mois. A travers le développement d'indicateurs de suivi-évaluation, l'objectif de ce projet est d'encourager la prise en compte de la biodiversité dans l'action des Chartes forestières de territoire.

Plusieurs bulletins techniques seront diffusés afin de vous permettre de suivre l'avancée du projet.

*Francis CROS et Jean-Claude MICHEL,
Présidents des Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur*



Un projet interrégional en Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec le soutien financier de





Pourquoi ce projet ?

Qu'est-ce qu'une "Charte forestière de territoire" ?

Une **Charte forestière de territoire (CFT)** consiste à **analyser la place de la forêt et de la filière bois** au sein d'un territoire, afin de bâtir un **projet partagé**, faisant de la forêt et du bois un levier de **développement local**.

Sous le pilotage des élus, la Charte forestière repose sur une **démarche de concertation** entre les acteurs de la forêt et de la filière bois du territoire.

Elle se concrétise par la mise en œuvre d'un **programme d'actions pluriannuel multifonctionnel** mêlant le rôle économique, social et environnemental des forêts



Après plus de 10 ans de mise en œuvre des Chartes forestières de territoire (CFT), une évaluation des résultats était indispensable.

L'évaluation participe à l'amélioration du pilotage et de la gouvernance des démarches. Elle permet également de partager des références communes afin d'apprécier les réalisations et les résultats des Chartes.

Depuis 2010, les CFT, sous le pilotage du réseau national des Chartes forestières de territoire, s'investissent pour la mise en place de pratiques de suivi-évaluation.

A ce jour, deux outils sont proposés aux acteurs :

- un guide méthodologique national pour l'évaluation locale des CFT.
- une plateforme interactive pour suivre et évaluer les CFT.

La présence d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité, dans ces outils, est relativement limitée. Deux raisons expliquent ce constat :

- les indicateurs de contexte se limitent à l'identification des forêts soumises à des protections réglementaires.
- seules les actions ayant un objectif strict de biodiversité sont suivies.

Aujourd'hui, il est nécessaire de favoriser l'articulation entre les politiques de biodiversité et les actions en faveur de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire.

Ainsi, l'objectif est d'encourager une meilleure appropriation de la biodiversité forestière et des outils de suivi-évaluation développés par et pour les territoires.



Quels sont nos objectifs ?

A travers l'amélioration de l'outil de suivi et évaluation des Chartes forestières de territoire (CFT), le projet a pour objectifs, au sein des territoires, de :

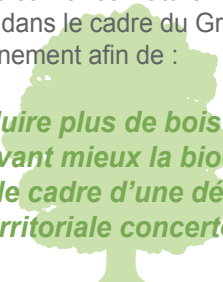
- mettre en lumière l'intégration des enjeux liés à l'environnement et la biodiversité dans les politiques forestières ;
- permettre une meilleure appropriation de la biodiversité par les acteurs locaux ;
- pérenniser la prise en compte de la biodiversité forestière dans les territoires.

Au-delà, ce projet a pour ambition de développer un véritable partenariat entre les acteurs de l'environnement et de la forêt.

Il permettra de valoriser les actions des CFT qui prennent en compte la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et de décliner concrètement, au niveau local, les orientations politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité.

Ces actions démontreront le respect de l'engagement passé entre les forestiers et France Nature Environnement, dans le cadre du Grenelle de l'environnement afin de :

"produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité dans le cadre d'une démarche territoriale concertée".



Un projet en trois phases

Mené à l'échelle des deux régions méditerranéennes, ce projet se décline en trois phases. Sa gouvernance s'exprimera à travers plusieurs comités de pilotage qui se dérouleront aux étapes clés du projet. Ils permettront de valider la méthodologie à mettre en oeuvre et le travail réalisé.

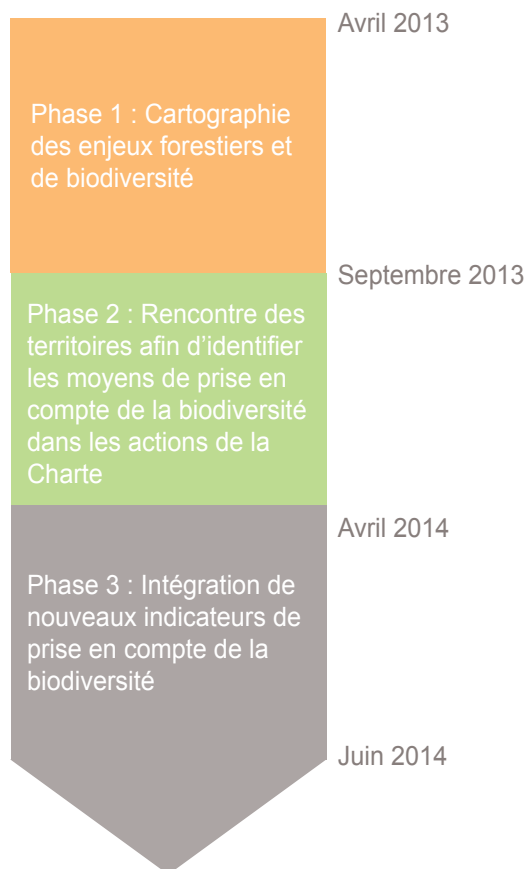
Phase 1 - Sous le regard d'un groupe de travail, la première étape consistera à réaliser une cartographie pour distinguer les espaces selon des enjeux forestiers et de biodiversité.

Ces cartes aideront les acteurs des Chartes forestières de territoire (CFT) et leur comité de pilotage à mieux percevoir les enjeux de biodiversité et à comprendre l'articulation des dispositifs, des zonages et des outils de protection. Cette identification, leur permettra à terme, de mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs actions.

Phase 2 - A partir des cartes, une enquête sera réalisée auprès des partenaires et acteurs impliqués dans l'ensemble des chartes (élus, forestiers, associations naturalistes, entreprises de la filière forêt/bois,...) pour comprendre comment les acteurs appréhendent la biodiversité et de quelle manière ils la prennent en compte.

Après l'analyse des résultats de cette enquête, un groupe de travail aura pour mission de définir des indicateurs pertinents pour évaluer la prise en compte de la biodiversité dans les CFT.

Phase 3 - Lors de cette dernière étape, les indicateurs spécifiques à la biodiversité régionale seront intégrés dans l'outil de suivi-évaluation national.



Le Comité de Pilotage

- DREAL
- DRAAF / DDT
- Régions
- Conseils Généraux
- ONF
- CRPF
- Parcs naturels régionaux
- Parcs nationaux
- Animateurs et élus des CFT
- Syndicats des propriétaires forestiers
- Conservatoires des espaces naturels
- ...

Des actions de communication tout au long de la démarche

Des actions de communication viseront à accompagner les CFT pour pérenniser la prise en compte de la biodiversité dans ces territoires. Ces actions pourront prendre la forme de formations, de lettres d'informations, d'un document final présentant les résultats du projet...

Un travail collaboratif

En plus du comité de pilotage, le projet sera suivi et accompagné, dans chacune des régions, par des groupes de partenaires / experts sur les problématiques forestières et de biodiversité.

Les Conservatoires d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur apporteront leurs connaissances et expertises naturalistes.

De plus, nous échangerons avec les Communes forestières Auvergne Limousin qui mènent actuellement un travail similaire, afin de contribuer à l'alimentation de l'outil national de suivi-évaluation.





Nos prochaines rencontres

Comité technique cartographie :

- 27 mai 2013 à Béziers
- 28 mai 2013 à Gardanne

Comité de pilotage :

- 12 septembre 2013 à Nîmes

Les résultats attendus

- La production de cartes régionales et des territoires de Charte forestière de territoire (CFT), pour identifier les espaces à forts enjeux forestiers et de biodiversité.
- La définition d'une liste d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans les actions des CFT.
- L'intégration d'un volet biodiversité à l'outil de suivi évaluation national.
- La formation et la sensibilisation des acteurs des territoires afin de prendre en compte la biodiversité dans leurs actions.

Zoom technique sur... la cartographie

Un travail cartographique identifiera les secteurs sur lesquels il y a de forts enjeux de biodiversité en forêt et de valorisation forestière (exploitation, accueil du public,...). La cartographie sera élaborée selon la méthode du carroyage et permettra de cumuler l'ensemble des enjeux forestiers et de biodiversité à travers un système de pondération.

Ce travail se fera dans un premier temps à l'échelle régionale puis sera détaillé à l'échelle des Chartes forestières de territoire (CFT).

Deux cartes intermédiaires présentant d'une part les enjeux de biodiversité et d'autre part les enjeux forestiers permettront de définir une carte finale intitulée *la biodiversité en forêt*. Les cartes intermédiaires seront élaborées grâce à la compilation de cartes de potentialité forestière et de biodiversité.

Un groupe de travail composé d'experts et d'animateurs de CFT suivra l'avancée de ce travail et se réunira pour définir la méthode d'élaboration des cartes.

**Nous
contacter**



> **Communes forestières Languedoc-Roussillon**

Les Athamantes n°4, 740 avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier - Tél. 04 11 75 85 17
languedocroussillon@communesforestieres.org - www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu

> **Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org - www.territoiresforestiers-paca.eu